

Règlement 12h de Ceyzeriat 2026:

Organisation :

Le trail des « 12h de Ceyzeriat » est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en équipe de 2 ou de 3, le tout sur une boucle d'environ 6km300.

Elle est organisée par Sport Nat 01. La course se déroulera le samedi 27 juin 2026 à 8h00.

Boucle :

La boucle fait 6km300 environ pour 300m de d+ (données Strava). Le parcours sera intégralement balisé. Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours.

Epreuves :

L'épreuve comporte deux formats solo (12h solo et 12h découverte de 4 boucles) et deux formats par équipe (en relais de 2 ou 3 coureurs).

Pour les relayeurs, chaque équipe s'organise comme elle le souhaite quant au nombre de boucles à réaliser par chaque équipier mais au minimum 1 boucle doit être réalisée par chaque relayeur en plus de la dernière boucle en équipe. Seule la dernière boucle doit être parcourue par l'ensemble des membres de l'équipe ; la ligne d'arrivée doit être obligatoirement franchie en équipe.

Déroulement de la course :

Le temps maximum autorisé pour parcourir une boucle est de **60 minutes**. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant ce temps est éliminé. Dans le cas d'une équipe de relayeurs, le concurrent qui dépasse les 60 minutes élimine son équipe. (Sport Nat 01 pourra alors décider de laisser partir le relayeur suivant ou pas, mais l'équipe ne sera plus classée).

Sur chaque boucle, un bénévole serre file ferment la course, **il est interdit de repartir après le départ du serre fil** qui partira 1min30 après le départ de la boucle.

Les dossards doivent être portés devant et doivent être visibles, notamment sur la zone d'arrivée afin que notre chronométreur puisse détecter d'éventuelles erreurs de détection. La puce pour les solos est intégrée au dossard, la puce pour les équipes doit être portée à la cheville. En cas d'oubli de celle-ci, il revient au concurrent de prévenir le chronométreur à son arrivée.

Classements et dotations :

Le classement sera établi uniquement sur le temps du 12^{ème} et dernier tour.

Seront récompensés pour le 12h solo les **3 premières femmes et les 3 premiers hommes**.

Seront récompensés pour le 12h en équipe de 2 la première équipe masculine, la première équipe féminine et la première équipe mixte.

Seront récompensés pour le 12h en équipe de 3 la première équipe masculine, la première équipe féminine et la première équipe mixte.

Seront récompensés pour les 12h découverte (format 4 boucles) la première femme et le premier homme ayant franchit la ligne d'arrivée au cours de la quatrième boucle.

Les lots seront à retirer au moment du podium.

Chaque coureur recevra une dotation au moment du retrait de son dossard.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

Le club ou association ayant totalisé le plus grand nombre de boucles se verra remettre un trophée qui sera remis en jeu l'année suivante.

Conditions de participation :

Pour la course de 12h dite « individuelle » les inscriptions sont ouvertes aux personnes de 20 ans révolus le jour de la course.

Pour la course de 12h découverte (4 boucles), les inscriptions sont ouvertes aux personnes de 18 ans révolus le jour de la course.

Pour la course dite « par équipe », l'équipe doit comporter 2 personnes de 20 ans révolus le jour de la course et éventuellement une personne de 18 ans révolus le jour de la course (ce concurrent devra réaliser au maximum 3 boucles solo + la dernière boucle en équipe).

Licence FFA ou PPS :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation dans les plus brefs délais :

- soit une copie pour l'année en cours de sa licence FFA (licence « compétition » ou « Athlé running » ou « Athlé entreprise » ou « Pass running » ou licence des fédérations affinitaires (UFOLEP-FSGT mention « course à pied »)
- soit un justificatif du Parcours de Prévention Santé (PPS) valide le jours de la course .

Tarifs (hors opérations spéciales) :

Courses	Tarif 1 (Frais d'inscription compris)	Tarif 2 Au-delà du 10 Mai 2026 (Frais d'inscription compris)	Sur place	Nombre de coureurs ou d'équipes max
12h Solo	40€	50€	60€	120 solos
12h Duo	60€	70€	80€	20 équipes
12h Trio	70€	80€	90€	20 équipes
4h Découverte	25€	30€	35€	

Inscription à réaliser uniquement sur le site de : <https://www.ledossard.com/>

L'organisation se réserve la possibilité d'équilibrer le nombre d'équipes disponibles en fonction des demandes.

Le transfert de dossard n'est possible qu'avec l'autorisation de l'organisation et avec les documents nécessaires pour une inscription dans un délai de 1 semaine avant l'événement.

L'inscription sur internet sera clôturée le 25/06/2026 à 12h.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu sur le site du départ vendredi 26 juin 2026 de 18h à 21h ou le jour de la course, soit le 27 juin 2026 à partir de 6h30.

Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du participant.

Assurances et risques encourus :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course en milieu montagnard requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre de l'association organisatrice. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant en cours de l'épreuve.

Ethique, responsabilité et environnement :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur elle-même et sur autrui. En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle. La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Equipement :

Seul le téléphone portable est obligatoire. Chaque concurrent est responsable de lui-même et devra s'équiper en conséquence. Il devra s'adapter aux conditions météorologiques ; il doit être en autonomie au niveau de **l'hydratation sur la boucle entière**.

L'utilisation de bâtons est autorisée. **En cas de fortes chaleurs, il convient d'être équipé de protections efficaces (lunettes de soleil, casquette, protection de la nuque, réserve d'eau suffisante ...)**

Ravitaillements et zone coureurs :

La course comportera un point de ravitaillement (solide et liquide), sur le site du départ.

Chaque participant individuel disposera d'une zone de repos, dans laquelle il peut laisser le matériel qui lui semble opportun. Une assistance d'une personne est possible sur cette zone. Attention, cette zone n'est pas surveillée et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vols.

Abandon et élimination :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible que sur le site du départ. **En cas d'abandon, le participant devra aviser un membre de l'organisation de sa volonté de ne pas prendre le départ de la boucle suivante.**

En cas d'arrivée hors-délais, le participant ne pourra repartir sur une nouvelle boucle. Une exception est possible concernant les équipes, cependant l'équipe ne sera pas classée sur les boucles supplémentaires.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Elle peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

- emprunt d'un itinéraire hors balisage, (notamment d'un raccourci)
- jets de détritus volontaires par un participant
- non-respect des personnes,
- non-assistance à personne en danger.

Sécurité et assistance médicale

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation vous sera communiqué ultérieurement et il sera inscrit sur les dossards. Il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence ou d'abandon.

Un poste de secours implanté sur la zone de départ est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours en se présentant au poste de secours, en appelant le numéro d'assistance ou en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, à faire évacuer par tout moyen de leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger, à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite.

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et de présenter un dossier à son assurance personnelle.

Annulation de l'évènement :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (conditions météorologiques exceptionnelles, catastrophe naturelle, catastrophe d'origine humaine ou événement politique majeur), nous nous efforcerons de rembourser les droits d'inscription encaissés avec les meilleures conditions pour toutes les parties.

Acceptation du règlement

Les participants à chacune des épreuves s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir. Ils s'engagent également à respecter toutes les règles éthiques liées à l'événement.